

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 24 FEVRIER 2026**

Le Comité syndical de l'EPTB CHARENTE, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière le 24 février 2026, sous la présidence de Monsieur Michaël CANIT, vice-président, assurant la présidence par intérim en remplacement du président empêché.

ELUS DU COMITE SYNDICAL

Etaient présents : 30

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Pascal BOURDEAU, Philippe CALLAUD, Michaël CANIT, Olivier FOUILLET, Jean-François RENOUX.

Collège Régional : Mathieu LABROUSSE, Elise LAURENT-GUEGAN, Stéphane TRIFILETTI.

Collège des groupements de collectivités territoriales :

Délégués titulaires : Micheline BERNARD, Alain BURNET, Philippe CACLIN, Philippe CHASSERIEAU, Laurent DANEDE, Pascal DUBUISSON, François EHLINGER, Frédéric EMARD, Maryline FORGENEUF, Patrick GASTARD, Thierry HUREAU, Dominique MERCIER, David MUSSEAU, Dominique PETIT, Jacky PLANTIVEAU, Alain PUYON, Francis ROY, Benoît SAVY, Pascal TARDY.

Délégués suppléants : Edouard COQUILLAUD suppléant de Raymond VOUZELLAUD, Michel PELLETIER suppléant de René ESCLOUPIER, Éric RACINE suppléant de Christophe AUGIER.

Etaient représentés : 2

Collège des groupements de collectivités territoriales : Bruno BESSAGUET délègue son pouvoir à Alain BURNET, Jean REVERAULT délègue son pouvoir Thierry HUREAU.

Etaient absents et excusés : 19

Collège des Départements : Nicole BONNEFOY, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean-Claude GODINEAU, Pierre-Hermann MUGNIER, Jean PROU.

Collège des groupements de collectivités territoriales : Sylvain BARREAUD, Alain BELLU, François BOCK, Danielle COMBEAU, Gwénhaél FRANCOIS, Guillaume KRABAL, Matthieu LABARUSSIAS, Bernard MAINDRON, Jean-Luc MARTIAL, Jean-Marie PETIT, Laurent PIALHOUX, Dominique RABELLE, Yann ROCHER, Alain TESTAUD.

Nombre de délégués	En exercice :	51
	Présents (Titulaires et Suppléants) :	30
	Délégation Pouvoirs :	2
	Absents :	19
	Votants :	32
	Soit Nombre de voix :	89

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 9h30.

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JANVIER 2026

Monsieur le Vice-Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026.

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération relative au procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 FINANCES :

2.1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Monsieur le Vice-Président présente le compte financier de l'année 2025 pour le budget principal et le budget annexe.

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats exercice 2025	Reprise résultats antérieurs	Résultat cumulé de clôture 2025
Investissement	291 197,45 €	425 142,07 €	133 944,62 €	447 951,11 €	581 895,73 €
Fonctionnement	2 763 058,59 €	2 925 367,42 €	162 308,83 €	1 421 659,77 €	1 583 968,60 €

BUDGET ANNEXE

Libellé	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats exercice 2025	Reprise résultats antérieurs	Résultat cumulé de clôture 2025
Investissement	175 929,32 €	130 245,79 €	- 45 683,53 €	- 94 380,72 €	- 140 064,25 €
Fonctionnement	71 196,50 €	142 570,89 €	71 374,39 €	88 876,48 €	160 250,87 €

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération adoptant le Compte financier unique 2025 pour le budget principal et le budget annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2025

2.2.1 Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Monsieur le Vice-Président propose pour le budget principal de ne prévoir aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 583 968,00 €.

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat au budget principal :
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 583 968,00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2.2 Affectation du résultat 2025 – Budget annexe

Monsieur le Vice-Président propose pour le budget annexe d'affecter le résultat à l'apurement du déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, et pour le solde en excédents de fonctionnement reportés.

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat au budget annexe :
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) du montant de 142 752,25 € ;
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 17 498,62 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3 BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Baptiste SIROT présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'appuie sur les orientations budgétaires.

Les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- L'EPTB Charente n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions des membres sur la base des participations prévues dans les statuts de l'EPTB. A titre exceptionnel et temporaire au regard du contexte budgétaire, une baisse de 5% est appliquée sur les cotisations de l'ensemble des membres pour l'année 2026.
- Pour l'exploitation du barrage de Lavaud, l'EPTB perçoit une redevance.
- Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres.
- Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non.
- Dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.
- L'EPTB n'a pas de dette.

2.3.1. Budget Primitif du budget principal

Le budget principal est organisé autour des grands postes suivants :

- Gestion des étiages ;
- SAGE Charente ;
- Prévention des inondations ;
- Reconquête de la qualité des eaux ;
- Préservation et restauration des poissons migrateurs ;
- Réseau de mesures RECEMA ;
- Projets de territoire ;
- Gestion du barrage de Lavaud ;
- Administration générale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 du budget principal s'élève à 3 166 631,74 €.

Pour rappel le budget voté en 2025 pour la section de fonctionnement s'élevait à 3 167 399,71 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	1 191 546,81 €
012	Charges de personnel	1 677 338,00 €
65	Autres charges	172 746,93 €
042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	125 000,00 €
		3 166 631,74 €

Les dépenses proposées doivent permettre de financer les actions de l'EPTB Charente pour l'année 2026.

- Inscription de dépenses au chapitre 011 pour 1 191 546,81 €. Les principales dépenses sont les suivantes :
 - o Des dépenses au compte 617 Etudes et recherches, notamment l'étude juridique pour la révision du SAGE Charente, pour la gestion des étiages, Charente 2050, les études sur le Karst et les seuils de gestion, les actions de la feuille de route Charente 2050, etc.
 - o Des dépenses au compte 611 Contrat de prestation des services.
 - o Des dépenses au compte 62268 Autres honoraires en particulier pour le barrage de Lavaud.
- Inscription de dépenses au chapitre 012 de 1 677 338,00€ pour les charges de personnel et frais assimilés.
- Inscription de dépenses au chapitre 65 correspondant notamment aux participations reversées à CAPENA dans le cadre du programme Poissons Migrateurs (part de ses organismes des subventions attendues), et pour la participation de l'EPTB Charente au titre de la copropriété.
- Inscription de dépenses au chapitre 042 correspondant à la dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
70	Produits de services, du domaine & Ventes diverses	40 000,00 €
74	Dotation, subvention et participations	2 925 745,62 €
013	Atténuation de charges	18 400,00 €
042	Reprise des subventions transférables	50 000,00 €
002	Reprise partielle du résultat de fonctionnement reporté	132 486,12 €
		3 166 631,74 €

- Inscription de recettes au chapitre 70 pour 40 000,00 € correspondant au montant des redevances à percevoir par l'EPTB pour l'année 2025 ;
- Inscription de recettes au chapitre 74 pour 2 925 745,62 € correspondant au montant des participations/subventions des différents financeurs et membres de l'EPTB Charente ;
- Inscription de recettes au chapitre 013 pour 18 400 € correspondant à la poursuite du versement des tickets restaurant aux agents de l'EPTB Charente ;

- Inscription de recettes au chapitre 042 pour 50 000,00 € correspondant à une opération d'ordre – Reprise des subventions transférables ;
- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 1 583 968,60 € (002).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2026 du budget principal s'élève à 554 194,10 €.
Pour rappel, le budget voté en 2025 pour la section d'investissement s'élevait à 411 451,30 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	39 944,00 €
21	Immobilisations corporelles	309 050,10 €
040	Reprise des subventions transférables	50 000,00 €
45	Opérations sous mandat	155 200,00 €
		554 194,10 €

Les dépenses d'investissement concernent la mise en œuvre et le développement des plateformes, le barrage de Lavaud, le fonctionnement des services.

Les dépenses proposées sont les suivantes :

- Inscription de dépenses au chapitre 20 de 39 944,00 €, notamment pour la mise en œuvre et le développement des plateformes E-tiage et E-qualité, le test de la solution BWI pour une étude seuils de gestion, des logiciels informatiques et comptable.
- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 309 050,10 € pour les travaux sur le barrage de Lavaud, la réalisation d'un piézomètre sur l'Arnoult, l'instrumentation du Karst, l'acquisition du matériel hydrométriques, le renouvellement d'une partie du parc informatique et des acquisitions diverses.
- Inscription d'une opération d'ordre correspondant à l'atténuation de la charge de la dotation aux amortissements : 50 000 €.
- Inscription d'une opération sous mandat pour le dispositif Aides Directes aux agriculteurs sur le territoire Coulonge Saint Hippolyte et les diagnostics MAEC.

Les restes à réaliser sont intégrés également pour un montant de 58 848,00 € correspondant aux opérations suivantes :

Article	Nature de la Dépense	Créancier	Montant
2051	Evolution plateforme	EAUCEA - LAETIS	9 744,00 €
21838	Disque Dur SSD	KOESIO	2 640,00 €
21848	Tables de pique-nique	AD PRODUCTION	12 354,00 €
2188	Panneau signalisation Lavaud	SAUR	740,40 €
2188	Fourniture et mise en place de bouées de signalisation	SAUR	3 369,60 €
2188	Lot 1 - Fourniture, installation et sécurisation d'équipements	HYDRO INVEST	30 000,00 €
TOTAL			58 848,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA	29 300,00 €
13	Subvention Etat Equipement, Installations	89 282,56 €
040	Amortissements des immobilisations	125 000,00 €
45	Opérations sous mandat	193 164,00 €
001	Reprise partielle du report du solde d'exécution de la section d'investissement	117 447,54 €
		554 194,10 €

- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 125 000,00 € correspondant aux amortissements de l'EPTB Charente.
- Inscription de recettes au chapitre 10 pour 29 300,00 € correspondant versement du FCTVA,
- Inscription de recettes au chapitre 13 pour 89 282,56 € correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur différentes opérations : Piézomètre du Karst, l'instrumentation sur la Guerlie,
- Inscription d'une opération sous mandat pour le dispositif Aides Directes aux agriculteurs sur le territoire Coulonge Saint Hippolyte et Diagnostics MAEC – 193 164,00 €,
- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 581 895,73 € (001).

Les restes à réaliser sont intégrés également pour un montant de 37 964,00 € correspondant aux opérations suivantes :

Article	Nature de la Dépense	Créancier	Montant
458201	AIDES DIRECTES AGRICULTEURS 2025		37 964,00
TOTAL			37 964,00 €

2.3.2. Budget Primitif du budget annexe

Le budget annexe « Copropriété site administratif » a été créé par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2015 pour gérer l'espace en copropriété entre l'EPTB Charente et la Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

L'Assemblée générale de copropriété a validé le 26 novembre 2025 le budget prévisionnel 2026 de la copropriété. Il est proposé d'inscrire au budget annexe « Copropriété site administratif » les montants validés par l'Assemblée générale de copropriété.

Ce budget, **équilibré en dépenses et en recettes**, prévoit pour 2026 un montant de **79 920,00 € pour la section de fonctionnement et 191 553,01 € pour la section d'investissement**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	51 220,00 €
042	Opération d'ordre budgétaire : Dotation aux amortissements	28 700,00 €
		79 920,00 €

- Inscription de dépenses au chapitre 011, Charges à caractère général, de 51 220,00 € correspondant aux charges de fonctionnement du bâtiment administratif : l'eau, l'électricité, la maintenance, le nettoyage des locaux, l'assurance des parties communes, l'abonnement à la fibre, etc...
- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 28 700,00 € de dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
75	Autres produits d'activités	61 595,80 €
74	Dotations et participations : FCTVA	825,58 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 498,62 €
		79 920,00 €

Les crédits au chapitre 75 correspondent aux participations de l'EPTB Charente et de la Fédération de pêche.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
21	Immobilisations corporelles	51 488,76 €
001	Solde d'exécution de section d'investissement reporté	140 064,25 €
		191 553,01 €

- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 51 488,76 € correspondant notamment à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

Les restes à réaliser sont intégrés également pour un montant de 2 688,00 € correspondant aux opérations suivantes :

Article	Nature de la Dépense	Créancier	Montant
21351	Remplacement de la clôture	Entreprise FLEURET-ROUX	2 688,00
TOTAL			2 688,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2026
040	Amortissements des immobilisations	28 700,00 €
021	Opération d'ordre budgétaire - transfert entre section : Virement à la section d'investissement	142 752,25 €
10	Dotations et fonds divers : FCTVA	20 100,76 €
		191 553,01 €

- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 28 700,00 € correspondant aux amortissements de la copropriété.
- Inscription d'une opération d'ordre au chapitre 021 de 142 752,25 € correspondant au virement entre section.

Ce budget annexe n'appelle pas de participation supplémentaire des membres.

2.3.3 Participation des membres

Pour les contributions des Départements :

La contribution des Départements aux dépenses de l'EPTB Charente, déduction faite des aides et subventions extérieures, est plafonnée à hauteur de 360 000 € selon une clé de répartition définie dans les statuts de l'EPTB Charente :

Département de la Charente	Département de la Charente-Maritime	Département des Deux-Sèvres	Département de la Vienne	Département de la Dordogne
42,72%	38,83%	8,29%	4,95%	5,21%
153 792,00 €	139 788,00 €	29 844,00 €	17 820,00 €	18 756,00 €
Application de la baisse de 5 % pour l'année 2026 ↓				
146 102,40 €	132 798,60 €	28 351,80 €	16 929,00 €	17 818,20 €

Pour la contribution de la Région :

La contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2026, en appliquant la baisse de 5%, est de 142 500 € conformément aux statuts de l'EPTB Charente.

Pour les contributions des EPCI à fiscalité propre :

Une part fixe à 1 000,00 €, et une part variable définie à 0,15 € par habitant, calculée au prorata du nombre d'habitants se situant dans le périmètre de l'EPTB Charente. Pour l'année 2026, une baisse de 5% est appliquée. En outre, chaque EPCI à fiscalité propre conserve la possibilité d'apporter une participation exceptionnelle en cas d'opération présentant un intérêt particulier pour celui-ci.

Membres	Montant de la participation statutaire	Montant de la participation 2026
CA Grand Angoulême	21 845,00 €	20 752,75 €
CDC Ile d'Oléron	4 282,00 €	4 067,90 €
CDC Charente Arnoulx Cœur de Saintonge	3 183,00 €	3 023,85 €
CDC des Vals de Saintonge	8 761,00 €	8 322,95 €
CA Rochefort Océan	10 435,00 €	9 913,25 €
CDC du Civraisien en Poitou	2 611,00 €	2 480,45 €
CDC Aunis Sud	3 177,00 €	3 018,15 €
CA de la Rochelle	3 264,00 €	3 100,80 €
CDC Bassin de Marennes	2 063,00 €	1 959,85 €
CDC Porte Océane du Limousin	1 100,00 €	1 045,00 €
CDC du Rouillacais	2 485,00 €	2 360,75 €
CDC du Mellois en Poitou	5 437,00 €	5 165,15 €
CDC Charente Limousine	3 865,00 €	3 671,75 €
CDC Périgord Vert Nontronnais	2 691,00 €	2 556,45 €
CA de Grand Cognac	11 425,00 €	10 853,75 €
CA de Saintes	9 818,00 €	9 327,10 €
CC de Gémazac et de la Saintonge Viticole	1 534,00 €	1 457,30 €
CC Cœur de Charente	4 285,00 €	4 070,75 €
CDC La Rochefoucauld	4 245,00 €	4 032,75 €

Membres	Montant de la participation statutaire	Montant de la participation 2026
CDC Val de Charente	3 130,00 €	2 973,50 €

Pour les contributions des syndicats mixtes :

Une part fixe à 1 000 €, et une part variable définie pour 2026 à 0,07 euros par habitant, calculée au prorata du nombre d'habitants se situant dans le périmètre de l'EPTB Charente. Pour l'année 2026, une baisse de 5% est appliquée. En outre, chaque syndicat mixte conserve la possibilité d'apporter une participation exceptionnelle en cas d'opération présentant un intérêt particulier pour celui-ci.

Membres	Montant de la participation statutaire	Montant de la participation 2026
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief	1 821,00 €	1 729,95 €
Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne	5 044,00 €	4 791,80 €
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont	1 644,00 €	1 561,80 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne	4 610,00 €	4 379,50 €
Syndicat Mixte du Bassin du Né	4 448,00 €	4 225,60 €
Syndicat mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru	7 601,00 €	7 220,95 €
Syndicat du Bassin des rivières de l'Angoumois	9 000,00 €	8 550,00 €
Syndicat Mixte Charente Aval	9 933,00 €	9 436,35 €
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure	3 598,00 €	3 418,10 €
Syndicat des Bassins Charente et Péruse	2 654,00 €	2 521,30 €
Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette	1 652,00 €	1 569,40 €
Syndicat mixte des Bassins Bandiat-Tardoire	2 182,00 €	2 072,90 €

Madame Maryline FORGENEUF regrette qu'il faille, une nouvelle fois, baisser de 5% les cotisations statutaires à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle estime que la préservation de la ressource en eau est d'intérêt majeur, et que le budget de l'EPTB ne devrait pas diminuer. Elle s'interroge sur la possibilité juridique de réaliser cette baisse alors que les cotisations sont statutaires.

Monsieur Jean-Pierre PAGOLA précise que le comité syndical a la possibilité d'intégrer cette baisse lors du vote du budget, qui est une délibération à part entière. Concernant le fonds de roulement de l'EPTB qui est également évoqué, il estime seoir que l'EPTB ait les réserves budgétaires lui permettant d'assurer le paiement des salaires.

Monsieur Michaël CANIT estime que les baisses de cotisations ne doivent pas continuer, l'établissement doit se donner les moyens des politiques publiques.

2.2.3 Participations exceptionnelles des membres

Dans le cadre de ses missions, l'EPTB Charente a engagé différentes opérations en partenariat avec certains membres :

Opération	Membre	Montant estimatif de la participation pour 2026
Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI Brouage	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Solde de l'opération initiale
	Communauté de Communes Bassin de Marennes	Solde de l'opération initiale
Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI Charente & Estuaire	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	7 565,00 €

Opération	Membre	Montant estimatif de la participation pour 2026
Diagnostics de vulnérabilité aux inondations du bâti	Communauté d'agglomération de Grand Cognac	22 588,64 €
	Communauté d'agglomération de Grand-Angoulême	14 200,68 €
	Département de la Charente	19 400,00 €
	Communauté de Communes Vals de Saintonge	2 755,90 €
	Communauté d'agglomération de Saintes	16 094,30 €
	Département de la Charente-Maritime	15 708,50 €
Animation du Programme Grenelle des captages Coulonge et St-Hippolyte	Communauté d'Agglomération de la Rochelle	51 500,00 €
Etude de délimitation des zones de protection des sources de la Touvre	Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême	7 525,60 €
Animation d'un programme d'actions sur la Guerlie	CDC Porte Océane du Limousin	3 600,00 €
	CDC Charente limousine	3 600,00 €

Monsieur le Vice-Président met au vote la délibération relative au vote du Budget primitif 2026 du Budget principal et du Budget annexe

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 166 631,74 €	4 618 114,22 €	554 194,10 €	1 018 642,29 €

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
79 920,00 €	79 920,00 €	191 553,01 €	191 553,01 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

3 AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DU KARST DE LA ROCHEFOUCAULD : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que la ressource en eau du Karst de La Rochefoucauld est d'importance stratégique, tant au niveau local (alimentation en eau potable de l'agglomération d'Angoulême, irrigation, piscicultures, tourisme...) qu'à l'échelle du bassin versant de la Charente. En effet, en étiage, les débits de la Touvre sont supérieurs aux débits du fleuve Charente en amont de la confluence (malgré le soutien des débits par les barrages de Lavaud et Mas Chaban), et les apports du karst peuvent représenter jusqu'à 60% du débit de la Charente aval mesuré à Beillant. Ce rôle de soutien des débits du fleuve, mais aussi de dilution de ses eaux (qualité préservée et température stable), confère à la Touvre une importance stratégique pour la sécurisation des milieux et des usages sur l'axe Charente en aval d'Angoulême.

Au regard du caractère stratégique de cette ressource, et dans le cadre de l'adaptation du bassin versant de la Charente au changement climatique et de la mise en œuvre de la feuille de route de gestion quantitative, plusieurs démarches visant à la préserver sont portées par l'EPTB Charente.

Une thèse engagée par Mme Danielle DOUCET, spéléologue et titulaire d'un master d'hydrogéologie, sous l'égide de Paul SARDINI, maître de conférences à l'Université de Poitiers, vise à caractériser le

fonctionnement hydrogéologique du réservoir karstique de la Touvre en élaborant un modèle conceptuel multi-échelles prenant en compte les hétérogénéités de la plateforme carbonatée.

Il s'agit en résumé de valoriser les nouvelles observations (en particulier celles des spéléologues) afin d'actualiser et d'affiner les connaissances sur le karst (notamment sur la porosité du réservoir). Il est également prévu de travailler en collaboration avec l'Université de Toulouse afin d'améliorer le modèle KarstMod (développé dans le cadre de l'étude DOE et envisagé comme un possible futur outil de gestion).

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération relative à l'autorisation de signer la convention de collaboration avec l'Université de Poitiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 CRÉATION D'UN NOUVEAU PIÉZOMÈTRE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARNOULT

Monsieur Baptiste SIROT signale qu'à l'issue d'une étude concernant la gestion conjoncturelle de l'étiage sur le bassin de l'Arnoult (démarche qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, de la feuille de route et du plan d'adaptation Charente 2050), et en parallèle de l'expérimentation d'un nouvel indicateur et de nouveaux seuils de gestion, les acteurs du territoire et la Commission Locale de l'Eau ont validé (en juin dernier) la nécessité d'implanter un nouveau piézomètre dans la partie amont/médiane du bassin. Cette préconisation découle d'un constat de lacune de données à l'amont, et vise à améliorer la connaissance sur le fonctionnement du bassin (en particulier les relations nappe-rivière) en vue d'améliorer dans le futur la gestion conjoncturelle.

Le bureau d'études qui a accompagné l'EPTB Charente pour ces réflexions (CPGF Horizon) a proposé l'implantation d'un piézomètre sur la commune de Pessines, d'environ 65 m de profondeur afin de capter la nappe libre du Turonien.

Le montant total de l'opération est évalué à environ 50 000 € :

- 8 000 € de coût d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du forage (déclaration loi sur l'eau, dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, suivi et réception des travaux)
- 18 000 € de coûts de travaux
- 24 000 € pour l'équipement par le BRGM (achat et installation du matériel, intégration du nouveau piézomètre dans le réseau de suivi du BRGM et déclaration de l'ouvrage dans la base de données ADES)

- **Monsieur le Vice-Président** soumet au vote la délibération relative à l'autorisation d'engager les marchés nécessaires à la création d'un nouveau piézomètre sur le bassin versant de l'Arnoult ; à conventionner avec le BRGM afin que le nouveau piézomètre intègre son réseau de suivi

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 ÉTUDES RELATIVES A L'UTILISATION D'ANCIENNES CARRIÈRES POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE

A l'issue de l'étude des différentes solutions permettant d'optimiser la capacité du Karst de La Rochefoucauld à soutenir le fleuve Charente en étiage, et de la consultation des acteurs du territoire, l'une des 4 solutions retenues pour la suite des réflexions était la réalimentation du karst à partir d'anciennes carrières situées sur le bassin versant de la Tardoire.

D'après l'expertise technique, cette solution présente un potentiel intéressant et est à privilégier. Les acteurs du territoire sont également plutôt unanimes sur l'intérêt de poursuivre les réflexions à ce sujet (85% des structures ayant répondu au sondage en ligne ont attribué un vote favorable à cette solution).

A ce jour, 2 sites d'étude sont pré-identifiés :

- une ancienne carrière située en tête de bassin versant de la Tardoire sur la commune de Champagnac-la-Rivière (87) : il s'agit dans ce cas d'étudier la faisabilité d'une connexion de la carrière au ruisseau de Brie pour un soutien d'étiage direct de la Tardoire (et donc indirect de la Touvre et de la Charente) ;

- une ancienne carrière (site de Landaudrie) située en domaine karstique sur la commune de Moulins-sur-Tardoire (16) : il s'agit ici d'étudier la dynamique d'infiltration d'eau et de transfert vers les sources de la Touvre.

Le montant des études, incluant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux, est estimé à environ 100 000 € HT.

Monsieur Benoit SAVY estime important de connaître le fonctionnement de la carrière de Landaudrie, et de travailler sur la recherche d'autres volumes existants non mobilisés. C'est ce qui a été fait également sur le bassin de la Vienne. Une recherche d'accord avec les propriétaires de plans d'eau afin de relâcher une partie du stock en période d'étiage. Pour l'instant c'est au stade expérimental. C'est une très bonne idée qui favorise la résilience du territoire avec des plans d'eau qui existent. Il y a sur la Haute-Vienne plus d'eau évaporée par les plans d'eau que de consommation d'eau potable.

Monsieur Alain BURNET considère qu'il est utile d'inventorier les carrières et d'anticiper pour éviter leur remblaiement.

Monsieur Dominique MERCIER signale que le SBVNé a réalisé un inventaire des plans d'eau.

Monsieur Michaël CANIT précise que 80% des plans d'eau sont privés et pour un usage récréatif. Il estime que cela représente 25 Mm³ non utilisé sur le bassin de la Charente.

- **Monsieur le Vice-Président** soumet au vote la délibération autorisant à engager les marchés nécessaires aux études relatives à l'utilisation d'anciennes carrières pour le soutien d'étiage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 PRÉLÈVEMENT GAEC TREIZE

Monsieur Baptiste SIROT indique que par courriel en date du 9 décembre 2025, le GAEC de La Treize, a sollicité une autorisation de prélèvement d'eau dans la retenue de la Guerlie, retenue secondaire du barrage de Lavaud. Le GAEC de la Treize est une exploitation bovine laitière, certifiée HVE4, avec une SAU d'environ 135 hectares dont une cinquantaine à proximité de la retenue de la Guerlie. La demande de prélèvement concerne un volume maximum de 30 000 m³ pour l'irrigation de maïs ensilage afin d'assurer une meilleure autonomie fourragère et pérenniser la production laitière de l'exploitation. Le prélèvement serait réalisé à l'aide d'un réseau enterré.

La retenue secondaire de la Guerlie est une retenue d'environ 1 Mm³, maintenue à un niveau constant jusqu'au 30 septembre environ, en raison de l'usage touristique du plan d'eau durant la période estivale. Un prélèvement de 30 000 m³ représente un abaissement du plan d'eau d'une dizaine de centimètres ce qui apparaît compatible avec l'usage touristique du plan d'eau.

Il convient de noter que ce prélèvement ne sera pas soumis au paiement de la redevance pour usage agricole de l'eau définie par le décret du 13 décembre 1994, le périmètre amont des retenues de Lavaud et Mas Chaban n'étant pas dans le périmètre des redevables. Cependant, dans le cadre de la démarche en cours relative à la récupération durable des coûts liés à l'entretien des barrages de Lavaud et Mas Chaban, qui nécessitera la modification du décret précité, ce prélèvement est susceptible d'être concerné à termes si son autorisation venait à être renouvelée dans les prochaines années.

Le bassin versant de la retenue de la Guerlie fait l'objet d'une stratégie locale visant à limiter les apports de nitrates et phosphore qui favorisent le développement des cyanobactéries dans le plan d'eau. Le développement de ces cyanobactéries engendre des fermetures de baignade préjudiciables aux acteurs locaux. Dans ce cadre, le programme d'actions prévoit 6 axes de travail dont un concernant la réduction de l'impact des pollutions diffuses agricoles par l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques favorisant une meilleure qualité de l'eau. Le prélèvement pourrait être autorisé temporairement dans l'attente de la définition d'éco-conditionnalités liées aux pratiques de l'éleveur sur ses parcelles et susceptibles de contribuer à limiter les apports de nitrates et phosphore (mise en place d'infrastructures agro-écologiques, pratiques d'épandages, rotations, etc.).

Les élus du comité syndical souhaitent qu'une convention avec des clauses environnementales soit rédigée et que le dossier soit de nouveau présenté à l'occasion d'un prochain comité syndical. Il est également demandé à ce que la convention sur 10 ans prévoit une possibilité d'annulation annuelle. Dans l'attente l'autorisation actuelle serait maintenue à titre exceptionnel en 2026, sur le même volume que 2025.

- **Monsieur le Vice-Président** soumet au vote la délibération relative au renouvellement de l'autorisation de prélèvement pour le GAEC de la Treize pour l'année 2026 à volume constant.

Monsieur Stéphane TRIFILETTI, Mme Maryline FORGENEUF, et Monsieur François EHLINGER ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité.

7 BARRAGE DE LAVAUD : AVENANT A LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur Baptiste SIROT indique que depuis 2009, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Charente Limousine s'est vu confier la mission d'entretien des terrains autour du barrage de Lavaud, côté département de la Charente.

Le 18 octobre 2023, le comité syndical de l'EPTB a validé une convention d'entretien des espaces verts de ses parcelles en Haute-Vienne avec la commune de Videix (défrichage, nettoyage des abords du lac, aménagement de sentiers de randonnées...).

En 2025, l'EPTB Charente a fait l'acquisition de nouvelles parcelles sur la commune de Videix afin d'améliorer la gestion des abords du lac. Ces nouvelles parcelles vont également nécessiter un entretien.

Une première prestation unitaire de création et d'ouverture de nouveaux chemins de randonnées sur ces nouvelles parcelles sur la commune de Videix permettant de relier les tronçons existants s'élève à 7 370,61 €.

Avec l'ajout du nouveau linéaire, l'entretien régulier de l'ensemble des chemins, réalisé par la Commune de Videix, s'élève à 2 160 € chaque année.

Monsieur Edouard COQUILLAUD, maire de Videix, ne prend pas part au vote.

- **Monsieur le Vice-Président** met au vote la délibération relative à la signature de l'avenant à la convention d'entretien des espaces verts sur le Barrage de Lavaud entre l'EPTB Charente et la Commune de Videix.

La délibération est adoptée à la majorité.

8 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe CHASSERIEAU interroge sur le déploiement de l'opération de réduction de vulnérabilité sur les affluents. **Monsieur Baptiste SIROT** indique qu'il est nécessaire d'avoir au préalable les hauteurs d'eau pour une même crue de référence dans l'ensemble des bâtiments à enjeu. Des études sont en cours sur les bassins de la Boutonne et de l'Antenne sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM17.

En l'absence de questions supplémentaires de l'assistance, **Monsieur le Vice-Président** remercie les membres du Comité syndical et lève la séance à 12h00.